Réponse des Etats-Unis d'Amérique à l'Allemagne

Washington, 9 octobre :

Le secrétaire d'Etat a transmis, par l'intermédiaire du chargé d'affaires suisse, la réponse suivante à la note allemande :

« Département d'Etat, 8 octobre 1918.

Monsieur,

Au nom du Président, j'ai l'honneur de vous accuser réception de votre note du 6 octobre contenant une communication du gouvernement allemand au Président. Je suis chargé par le Président de vous prier de transmettre au Chancelier allemand la communication suivante :

Avant que de répondre à l'invitation du gouvernement impérial allemand et de faire ainsi une réponse sincère et pondérée, telle que la comportent les intérêts importants qui sont en jeu, le Président des Etats-Unis estime qu'il est nécessaire de s'assurer du sens exact de la note du Chancelier de l'Empire. Le Chancelier de l'Empire estime-t-il que le gouvernement impérial allemand accepte les conditions posées par le Président, lors de son message au Congrès des Etats-Unis du 8 janvier et dans les messages suivants et que le pas fait lors de l'entrée en discussion n'aurait d'autre but que de mettre d'accord sur les détails pratiques de leur application ?

Dans ce cas, le Président se voit obligé de déclarer vis-à-vis de la proposition d'un armistice, qu'il ne se considérerait pas autorisé à proposer un armistice aux gouvernements avec lesquels le gouvernement des Etats-Unis est allié (associated) contre les Puissances centrales, aussi longtemps que les armées des dites puissances occupent leur territoire. La bonne foi lors de toute discussion (the good faith of any discussion) dépendrait manifestement (manifesty) de l'adhésion des Puissances Centrales à retirer immédiatement et partout leurs troupes des territoires occupés. Le Président croit également être autorisé à demander si le Chancelier parle exclusivement au nom des pouvoirs de l'Empire (constitued authoritie of the Empire) qui jusqu'ici ont fait la guerre. Il considère, à tous points de vue, la réponse à cette question comme extraordinairement importante.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance réitérée de ma considération distinguée.

(S.) Robert LANSING. »

La Belgique sous la Botte allemande

LES AVIS, PROCLAMATIONS & NOUVELLES DE GUERRE

ALLEMANDS

publiés en Belgique pendant l'occupation

Du 18 Septembre au 20 Octobre 1918

y compris les Arrêtés qui n'ont pas été affichés

ainsi que les Documents Historiques concernant la Paix

Édition honorée de la Souscription officielle de la plupart des Administrations Communales de Belgique.

35e VOLUME **35e VOLUME**

Prix : Fr. 1.50

LES ÉDITIONS BRIAN HILL

Rue de l'Arbre-Bénit, 106 b, IXELLES-BRUXELLES